



GUIDE
COMPTES D'INVESTISSEMENT



معاً لآفاق جديدة





Vous souhaitez constituer un capital ou faire fructifier vos liquidités avec un mode de rémunération conforme à vos convictions ?

DAR AL AMANE vous propose de réaliser vos projets à travers ses formules d'investissement.

Le présent guide expose les modalités de gestion des comptes d'investissement basées sur les dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib et approuvée par le Conseil Supérieur des Ouléma.

COMPTE D'INVESTISSEMENT À TERME

Représente un dépôt de fonds à rendement cible, pour une période fixe prédéterminée, permettant de valoriser un capital. La rémunération, servie à l'échéance, est issue du partage avec la banque du rendement des fonds investis, selon les taux de partage préalablement convenus.

À QUI S'ADRESSE LE COMPTE D'INVESTISSEMENT ?

Que vous soyez un particulier, un professionnel ou une entreprise, vous pouvez souscrire aux comptes d'investissement de Dar Al Amane.

LE PLUS : Il n'est pas nécessaire d'ouvrir un compte bancaire à Dar Al Amane pour bénéficier d'un compte d'investissement.

DAR AL AMANE VOUS PROPOSE DES COMPTES D'INVESTISSEMENT AVEC 3 AVANTAGES CLÉS

CONFORMITÉ

Formules d'investissement conformes aux avis du CSO (Conseil Supérieur des Ouléma).

CONSEIL

Orientation vers l'offre de placement qui correspond le mieux à votre profil.

EXPERTISE

Expertise en termes de choix des investissements et des placements pour vous assurer un niveau de rendement satisfaisant.

ÉTAPES D'UN INVESTISSEMENT PARTICIPATIF



Vous êtes à la recherche d'un placement attractif pour préparer vos projets ou valoriser vos fonds ? Découvrez nos solutions d'investissement dans les agences DAR AL AMANE. Nos Conseillers se tiennent à votre disposition pour vous aider à choisir la formule de placement la plus adaptée à votre profil.



ÉTAPE 1 OUVERTURE DU COMPTE



Déroulement

Votre Conseiller DAR AL AMANE vous accompagnera au niveau de :

- **La compréhension approfondie** des formules de comptes d'investissement, leurs caractéristiques et leurs modes de fonctionnement.
- **La composition du portefeuille d'investissement** proposée par la banque, la stratégie d'investissement et son profil de risque.
- **Le choix de l'offre de placement** le plus adapté à vos objectifs d'épargne, de constitution de capital ou de rentabilité.
- **La présentation des taux de partage** du profit et des taux de rendement historiques réalisée par les différents types de comptes d'investissement.

Résultat

Ouverture de votre compte d'investissement à terme selon la durée et le ratio de partage des profits convenus.

Bon à Savoir

Les comptes d'investissement à terme sont basés sur le modèle de contrat validé par le Conseil Supérieur des Ouléma qui consiste en un partenariat entre le client, en tant que financier apporteur du capital, et la banque ayant le savoir-faire nécessaire pour la gestion et l'investissement des fonds déposés. Les gains générés par cet investissement, nets des charges y afférant, sont partagés entre le client et la banque selon les taux de partage convenus lors de la signature du contrat. En cas de perte, celle-ci est imputée au client à hauteur de sa contribution. Quant à la banque, elle supporte les coûts de gestion des fonds et ne perçoit aucune rémunération.

ÉTAPE 1 OUVERTURE DU COMPTE (suite)

Bon à Savoir

L'ensemble des comptes d'investissement est regroupé au niveau d'un *pool** de fonds pour le financement d'un portefeuille d'investissement. Ce *pool* intègre le portefeuille d'investissement tel que défini par la stratégie d'investissement de la banque. La rémunération qui vous est servie, le cas échéant, dépend du produit généré par ce portefeuille.

Les comptes d'investissement proposés par DAR AL AMANE sont élaborés en conformité avec les avis du Conseil Supérieur des Ouléma.

* Portefeuille.



ÉTAPE 2 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION



Déroulement

Suite au placement des comptes d'investissement au niveau du portefeuille d'investissement de DAR AL AMANE, un calcul périodique du rendement généré par ce portefeuille est effectué et réparti sur les différents comptes.

Le calcul de la rémunération est effectué mensuellement et prend en considération les éléments suivants :

- Le revenu généré par le portefeuille d'investissement de DAR AL AMANE sur la période entre deux dates de calcul de la rémunération.
- Les charges directes relatives au portefeuille d'investissement incluant son coût du risque, sur la même période. Toutefois, elles n'intègrent pas les charges liées à la gestion du portefeuille par la banque.
- Les réserves constituées par la banque pour vous prémunir contre le risque d'une évolution défavorable du rendement du portefeuille d'investissement et/ou couvrir une éventuelle perte de votre capital. Ces réserves sont appelées respectivement « réserves de péréquation des bénéfices » et « réserves pour risque d'investissement ».

Ainsi un rendement net global est calculé en déduisant les charges directes générées par le portefeuille d'investissement, et réparties sur chaque compte d'investissement proportionnellement à sa contribution dans le portefeuille global (en fonction de son solde moyen).

Le rendement net affecté à chaque compte d'investissement est partagé, dans le cas de profit, entre la banque et le client selon le taux de partage convenu lors de l'ouverture du compte. En cas de perte, cette dernière est totalement supportée par le compte d'investissement.

ÉTAPE 2 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION (suite)

Résultat

Chaque compte d'investissement dispose de sa part du rendement, positif ou négatif, du portefeuille d'investissement relatif à la période. Ces rendements sont cumulés jusqu'à la date d'échéance du compte d'investissement à terme.

Bon à Savoir

- En cas d'un rendement plus faible que celui du marché, les « réserves de péréquation des bénéfiques » précédemment constituées peuvent être utilisées pour compenser le différentiel de rendement.
- Une perte est constatée lorsque les charges sont supérieures au revenu généré par le portefeuille d'investissement. Cette perte peut être compensée par les « réserves pour risque d'investissement » précédemment constituées.
- Les « réserves de péréquation des bénéfiques » et les « réserves pour risque d'investissement » vous appartiennent proportionnellement à votre contribution et le reliquat non utilisé vous est restitué en cas de liquidation de votre compte.



ÉTAPE 3 DISTRIBUTION DE LA RÉMUNÉRATION



Déroulement

Après le calcul mensuel de la rémunération et son affectation à chaque compte d'investissement, la distribution du cumul des résultats réalisés (profits ou pertes) est effectuée selon l'échéance de chaque type de compte.

Pour les comptes d'investissement à terme dont la durée est inférieure à un an, le capital est restitué à la date d'échéance et la rémunération est servie selon les conditions définies au niveau du contrat.

Pour les comptes d'investissement à terme dont la durée est supérieure à un an, le profit est distribué trimestriellement.

Résultat

Chaque compte d'investissement dispose du rendement effectif cumulé (gain ou perte) selon les modalités de distribution y correspondant.

Bon à Savoir

Vous avez le droit de retirer votre dépôt avant le terme du contrat à condition de respecter les modalités définies par Dar Al Amane.



POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION, RETROUVEZ LES EXPERTS DAR AL AMANE



Informations sur www.daralamane.ma



Rencontres et conseils avec nos experts de la finance participative dans les agences DAR AL AMANE



Service Relation Clients :

Informations, conseils et simulations personnalisées

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30

Samedi de 10h à 18h

N°courts :

Clients Particuliers



Clients Professionnels et Entreprises





معاً آفاق جديدة

TSGU003F - Octobre 2019



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE